



COMMUNE DE MOËSLAINS.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2026

La réunion a débuté à 19h00 en présence de Monsieur Michel HURSON- Maire-
Messieurs Guy COLLET - Michel HINCELIN -Adjoint au Maire
et des Conseillers Municipaux : Mesdames Léna CHARPENTIER - Anne Marie VASSELET
et Messieurs Paul CHATEAUNEUF – Eric DAOUZE – Patrice HENRIONNET –
Laurent MICHEL - Jean Michel PLOIX.

Mme Claudine VAUGENOT, absente, excusée, a donné sa procuration à Michel HURSON.

Secrétaire de séance : M. Guy COLLET.

:

1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2025
est approuvé à l'unanimité.

2°) Contrat de location du logement communal au 9B rue des GASCONS.

Le contrat de location du logement 9B rue des GASCONS arrive à échéance le 5 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ce contrat
entre la Commune et Monsieur Renaud FERRANT, locataire actuel et autorise le Maire à
signer l'avenant afin de reconduire ce contrat pour une durée de 3 ans, dans les mêmes
conditions.

3°) Tours de garde lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Les tours de garde pour les élections des 15 et 22 mars sont programmés en fonction des
disponibilités de chaque conseiller (voir l'annexe)

4°) Point sur les travaux en cours.

- Entreprise CEOTTO a déplacé deux sépultures, à notre demande, en vue de faire les travaux à la chapelle.
- Des plaques de la clôture dans la cour de l'école primaire sont dégradées :
Remplacement semaine 09.
- Travaux église SAINT NICOLAS (bandeau à changer)
Entreprise BELLORINI interviendra à partir de la semaine 10.
Prévoir la fermeture du passage durant les travaux.
Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.
- Réfection du volet roulant ex école maternelle.
Demande faite à l'entreprise qui a installé les volets d'intervenir rapidement.
- Réfection de la clôture entre la cour de l'ex école maternelle et chez M. Noël DAOUZE.
Une réfection provisoire sera effectuée semaine 09.
La réfection complète de cette clôture sera effectuée en juillet et août pendant les vacances scolaires par M. Noël DAOUZE.

5°)-Don des Amis de la chapelle SAINT-AUBIN au profil de la restauration de la chapelle.

M. le Maire fait part d'un don de l'Association des Amis de la chapelle Saint AUBIN au profit de la restauration de la chapelle notamment pour couvrir la facture pour l'établissement du dossier de consultation des entreprises.
Le montant de ce don est de 4 099.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal remercie l'Association des Amis de la Chapelle, accepte à l'unanimité ce don et autorise le Maire à encaisser le chèque qui sera intégré au budget de la Commune et affecté aux études effectuées dans le cadre de la rénovation de la chapelle.

6°)-Recensement de la population 2026.

Le recensement de la population de Moeslains a eu lieu 15 janvier 2026 au 15 février 2026. Un agent recenseur a été nommé par arrêté municipal.
La commune percevra une dotation forfaitaire de l'INSEE.
Cette opération a été très bien réalisée, le maire propose qu'une indemnité de 1 000€ soit versée à l'agent recenseur en mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une indemnité de recensement à l'agent recenseur d'un montant total de 1000€ traitement net.

7°)-Questions diverses.

La reliure des actes de l'état civil a été réalisée.
Afin de garantir la conservation, une prise en charge informatique sera effectuée.
le vendredi 6 mars 2026.

Nettoyage du terrain PERRIN entre les 33 et 35 de la République :
Le maire est intervenu auprès du notaire qui règle la succession afin qu'il fasse nettoyer ce terrain.

Séance levée à 19 h 30.

Le Maire,
Michel HURSON.